



appel jugement juge pour enfants

Par **ausecours34**, le **12/02/2019** à **13:33**

Bonjour,

Ma fille est en garde alternée depuis cinq ans, une garde demandée et obtenue par le papa contre ma demande de garde principale (père violent), et ce malgré un conflit parental très vif. J'ai demandé une mesure de protection éducatrice il y a trois ans par un courrier au juge des enfants dans lequel je signalais des faits inquiétants ainsi que l'absence totale de communication et de consultation entre le père et moi pour les décisions concernant notre fille. Cette mesure a été mise en place, mais ce que j'attendais de cette mesure ne se produit pas. Je ne suis pas entendue, ni ma fille, et le papa manipule et attendrit tout le monde. Si bien que je suis épuisée de brasser du vent et j'en arrive à exprimer ma colère et ma rébellion contre un système judiciaire qui n'approfondit rien et une mesure éducative qui ne fait rien évoluer entre le père et moi. Mes devoirs et mes droits de mère sont bafoués, et par le père et par la justice...

Depuis la dernière audience du 4 février dernier, j'ai sombré dans la dépression car le jugement, que j'ai reçu, n'est à mon sens pas impartial, la réalité n'est pas restituée telle qu'elle est et les propos entendus pas la juge ont été triés à ma défaveur ... Des informations importantes sont manquantes sur ma situation, une information est erronée, si bien que je me trouve extrêmement rabaissée et niée en tant que mère et que personne. Je suis convaincue que la juge me fait payer ce que j'ai osé lui dire, le fait que derrière un bureau on n'est pas sur le terrain pour juger en profondeur d'une situation complexe, que je ne suis pas responsable mais victime de ce conflit et que la situation depuis trois ans ne s'est guère améliorée avec l'intervention de la mesure. La juge, vexée par ma résistance (faite de ras le bol généralisé), m'a targuée de personne très narcissique...

Et le jugement écrit est la résultante de cette audience faite de désaccords avec la juge et la référente éducative. J'ai exprimé ma colère et cela s'est retourné contre moi.

La mesure éducative est reconduite pour un an car il est estimé que Lina est en danger psychique entre des parents qui sont en conflit et responsables tous les deux de ce conflit. Par ailleurs, pour la deuxième année, Lina notre fille n'a pas été entendue seule devant le juge, elle n'a servi qu'à faire la cobaye et tester la capacité des parents à gérer leurs oppositions devant elle. Est-ce normal ?

Je souhaiterais faire appel de ce jugement, à savoir sur le contenu des écritures principalement, que je dénonce d'être dénuées de neutralité et sur les conditions d'expression de notre fille devant la juge (elle a dix ans), qui ont été inexistantes.

Je souhaiterais demander à laisser la garde principale de ma fille à son père afin de ne plus

infliger à ma fille Lina ce conflit parental qui n'est vif que parce qu'il y a garde alternée. Je ne peux pas demander la garde principale avec moi car le père s'y opposera de toute façon, même si Lina le demande, car il considère sa fille comme un objet qui lui appartient...

Je ne pense pas contester la reconduction de la mesure éducative, même si je la trouve inefficace et plutôt anxiogène que rassurante.

Qu'en pensez vous ? Un appel sur ces éléments pourrait il être recevable ? Cela en vaut il vraiment la peine ? (je suis très fatiguée par toute cette injustice)

Merci pour vos conseils par avance,

Bien cordialement,

Laurence S.